

Fiche d'inscription Initiation Vélo de montagne - **ÉTÉ 2022**

Renseignements du participant # 1

Prénom : _____ Nom : _____ Âge : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Taille (mètre) : _____

Téléphone : _____ Courriel (obligatoire) : _____

Niveau : débutant/aucune expérience avec une certaine expérience

Heure choisie : 10 h à 12 h 13 h à 15 h

Renseignements du participant # 2

Prénom : _____ Nom : _____ Âge : _____

Mêmes coordonnées que ci-dessus Adresse : _____ Code postal : _____

Taille (mètre) : _____ Téléphone : _____ Courriel (obligatoire) : _____

Niveau : débutant/aucune expérience avec une certaine expérience

Heure choisie : 10 h à 12 h 13 h à 15 h

Pour les frais d'inscription (10\$ par personne) : Carte de crédit : Visa Master Card

de la carte : _____ Exp. : _____ Code : _____

Signature : _____

Réservé à l'administration Montant : _____ \$ Initiales de l'employé : _____

Mode de paiement : _____

Modalités d'inscription et politique de remboursement

1. Envoyez votre fiche d'inscription complétée à l'adresse courriel suivante : loisirsculture@sflc.ca
2. Pour toutes questions, s'adresser au service des loisirs: loisirsculture@sflc.ca ou 819 688-2161 poste 258.
3. **Informations générales sur l'activité** : Dimanche 10 juillet (reporté au 17 juillet en cas de pluie)
Rendez-vous chez Expérience SK, au 2396, rue Labelle, Mont-Tremblant.
De 10 h à 12 h – groupe débutant avec aucune expérience
De 13 h à 15 h – groupe possédant une certaine expérience
Arrivez 30 minutes avant afin qu'un préposé vous attribue votre vélo. Prêt de casque au besoin.
4. Si vous souhaitez faire le paiement par chèque, celui-ci doit être libellé à la Municipalité de Mont-Blanc et daté avant l'activité. L'apporter avec votre fiche d'inscription, à l'hôtel de ville durant nos heures d'ouverture.
5. Pour tout chèque sans provision, des frais d'administration de 25 \$ s'appliqueront. Un chèque certifié sera ensuite exigé.
6. La priorité des inscriptions est faite aux résidents de la Municipalité.
7. Cette activité requière l'inscription d'un nombre minimum et d'un maximum de personnes. Le service des loisirs se réserve le droit d'annuler l'activité, advenant le cas où celle-ci ne regroupe pas le nombre requis.
8. Aucune confirmation n'est nécessaire avant le début des activités. À moins d'avis contraire, il suffira de vous rendre à l'heure et à l'endroit indiqué pour votre activité.
9. La Municipalité s'engage à rembourser les frais d'inscription dans le cas d'une annulation d'activité de sa part.
10. Si le participant annule son inscription avant le début de l'activité, il aura droit à un remboursement complet sous présentation de billet médical. Sans billet médical, 25 \$ de frais administratifs sera soustrait du remboursement.
11. Aucun remboursement n'est accordé après le début de l'activité, sauf pour des raisons médicales. Dans ce cas, et sur présentation d'un billet médical, le remboursement se fait au prorata des cours non suivis. Le participant doit obligatoirement informer la Municipalité et non le responsable de l'activité, s'il désire annuler son inscription, sans quoi le remboursement pourrait lui être refusé.